Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260407-D2026_44-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 07 AVRIL 2026

Délibération 2026.44

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le premier avril, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

Soit 27 membres présents.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame TARDIEU Arlette, conseillère municipale.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Mme Sylvie LE SCORNET, Adjointe

Les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas, de création, de suppression ou de changement de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa Collectivité ou de son Etablissement.

Madame Sylvie LE SCORNET, Adjointe aux Affaires Sociales et Ressources Humaines propose à l'assemblée la modification suivante du tableau des emplois :

- La création d'un poste d'ATSEM Principal de 1ère classe, temps partiel 50 % de 28/35èmes (avancement de grade), filière médico-sociale,
- La suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2ème classe, Temps partiel 70 % de 28/35èmes (suite avancement grade ATSEM 1ère classe), filière médico-sociale,
- La création d'un poste Opérateur Qualifié des APS à temps complet, (avancement de grade), filière sportive,
- La suppression d'un poste Opérateur des APS à temps complet (suite avancement de grade, Opérateur Qualifié des APS), filière sportive.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260407-D2026_44-DE

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable pour créer au tableau des effectifs un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à temps partiel (50% de 28/35èmes), filière médico-sociale et un emploi Opérateur Qualifié des APS à temps complet, filière sportive. Les deux font suite à un avancement de grade ;
- **EMET** un avis favorable pour supprimer au tableau des effectifs un emploi d'ATSEM Principal de 2ème classe à temps partiel (70 % de 28/35èmes), filière médico-sociale et un emploi Opérateur des APS à temps complet, filière sportive. Les deux font suite à un avancement de grade ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

